



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-25-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE** Accusé et certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

Publication : 23/03/2015

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 17 Mars 2015**

#### **DOSSIER N° 25 :**

ASSOCIATION JEUNES LOISIRS  
NATURE –OCTROI SUBVENTION  
2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

**Absent** :

**Secrétaire** : Alain MARC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

### **DOSSIER N° 25 : ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE – OCTROI SUBVENTION 2015**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La Ville du BOUSCAT soutient l'association JEUNES LOISIRS NATURE (JLN), seule structure sur la commune à disposer de l'agrément jeunesse et sports pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12 à 17 ans.

L'association JLN fonctionne :

- durant les vacances scolaires où elle propose des activités adaptées à l'âge des jeunes : sorties, camps, activités sportives...
- durant les périodes scolaires, l'association fonctionne le mercredi, en soirée et le samedi. Les ateliers prennent notamment en compte l'accompagnement scolaire dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les interventions au sein des collèges du Bouscat, l'animation des accueils de loisirs, l'éveil musical, des activités manuelles et multimédias. Elle participe également aux temps éducatifs municipaux (TEM) en application de la réforme des rythmes scolaires,
- sur les manifestations proposées par la ville, en partenariat avec d'autres associations,
- en accompagnement de jeunes bouscatais sur le montage de leurs projets.

L'activité de l'association est référencée au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association JLN a participé activement à la construction et à la mise en oeuvre de la première convention territoriale globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires ainsi qu'aux travaux relatifs à la construction de la nouvelle CTG présentée en cette même séance pour les années 2015 à 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention d'objectifs signée le 5 février 2014 entre la ville du Bouscat et l'association JLN, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016,

**VU** les propositions d'actions 2015 et la demande de financement présentée par l'association JLN en novembre 2014;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association JLN au titre de l'exercice 2015, de 119 000 €, pour l'ensemble de son activité auprès des jeunes bouscatais de 12 à 17 ans. Cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour l'activité accueil de loisirs (ALSH des 12/17 ans) à hauteur de 30 765,59 € et pour l'organisation de séjours à destination des jeunes, à hauteur de 5 995,27 €,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET